

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

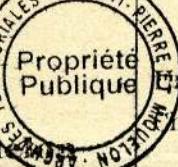
Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
Union Postale
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Propriété
Publique

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

PROTESTATION des passagers du « *Sylvie* »

Nous soussignés, passagers du vapeur « *Sylvie* », arrêté et aménagé par M. Louis Légasse, déclarons que le 11 mars on nous a fait apporter les coffres à bord. Le 12 et le 13, dans le courant de la journée, impossible d'aller à bord, attendant que la visite veuille bien admettre les aménagements du vapeur dirigés par les bons soins de M. Louis Légasse, délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon.

La première visite passée, les aménagements et les dispositions des cales n'ont pas plu à ces messieurs de la visite. Monsieur Légasse voyant cela a fait survoler les batteries hautes et emplir la cale-avant jusqu'à cinq plans de coffres et refermé les panneaux après le complet de la cale. Nous pensons donc que la commission n'a jamais supposé que l'on aurait pu mettre des hommes à coucher dedans par une simple ouverture de 40 centimètres carrés.

A quatre heures du soir, le 13, notre vapeur est déconsigné, nous commençons à embarquer. Ce qui se présente le plus vite à notre vue, ce sont cinq ou six piles de vieux doris, tout démolis, pas un n'aurait été capable de sauver un chien. La plupart de nous pensions que c'était pour en faire du bois à feu, car ils étaient pleins de trous, mais nous avons vu, dans le voyage, qu'ils avaient été mis comme embarcations de sauvetage.

Nous voyons plus loin un système de ceintures de sauvetage très ingénieux (simples flottes enfilées dans un bout de ligne): M. Louis Légasse au moins a pu, pour 20 centimes, procurer une ceinture de sauvetage à chaque passager du *Sylvie*.

Nous partons il est à peu près six heures et en route pour les pays lointains. Le 14 au matin, on nous donne un pain par équipage, en espérant que les hommes de gamelle aient le temps de nous aplater. Le 15 au soir, nous voilà aplatis à notre satisfaction. On nous crie: « A prendre les ustensiles de plat! » Quelle déception ! Il y en avait

à peu près pour la moitié des hommes. Nous entendons une voix comme celle d'un individu faisant fonctions de capitaine d'armes crier: « Quand les barils de margarine seront vides, on vous les donnera pour faire des gamelles. »

Nous avons remarqué que ce manque de gamelles faisait l'affaire des cuisines, les chaudières étant moitié trop petites, nous avons même vu cette journée un patron ou un capitaine de goëlette louer une chaudière d'environ 20 litres pour une somme de 30 francs, faute d'ustensiles pour faire la cuisine. Une touque à schiste s'étant trouvée sur les vivres, son contenu s'est répandu sur les vivres qui avaient un goût détestable; mais il fallait les manger ou serrer la ceinture, au risque d'avoir des coliques, soit par le pétrole, soit par les endaubages défectueux, bien que, sur l'ordre du docteur du bord, plusieurs caisses aient été jetées à la mer.

Le 21, les capitaines et patrons de goëlettes ont été inondés par l'eau de mer dans leur poste; ceux qui couchaient dans les couchettes du bas ont été obligé de déménager leurs matelas qui étaient trempés. Les coffres étaient pleins d'eau, nous avons remarqué certains hommes, qui, par le froid, ont eu les pieds gelés.

Nous demandons que l'on s'occupe un peu de nous l'année prochaine, et que l'on nous donne un vapeur comme l'a toujours fait la Compagnie Fabre. Nous disons tout haut ce que les autres répètent tout bas.

Ces faits sont si vrais qu'en arrivant à Saint-Pierre, l'hôpital s'est trouvé encombré de malades et que beaucoup y ont été refusés faute de place et ont dû être traités à bord de leurs bateaux malgré le froid d'un deuxième hiver.

Un groupe de passagers du *Sylvie*

Que de mauvaise foi !

Comme à son habitude, la Vigie se soucie peu d'induire ses lecteurs en erreur et de les tromper sciemment.

c'est même faire peu d'honneur à leur intelligence que de leur débiter des bourses aussi fantaisistes que celles de son dernier numéro.

Peu importe, il y en a qui se pâment d'aise plus on les abuse et plus on les traite comme des niais. La Vigie connaît à merveille pour l'avoir pratiqué cet axiome du célèbre Basile: **mentez, mentez toujours, il en restera toujours quelque chose.**

Malgré qu'elle ait été rappelée à la vérité plus souvent qu'à son tour, elle essaie toujours et quand même de se cramponner à cette histoire des 45,000 francs qu'elle rabâche à satiété à ses lecteurs pour les leur faire avaler de force.

A proprement dire, ces 45,000 francs de dettes municipales n'ont jamais existé; à grand-peine et avec un peu de complaisance on a réussi à les porter à 38,000 francs, on devrait dire à les gonfler jusqu'à ce chiffre.

Ces 38,000 francs de dettes provenaient pour la plus grande partie de l'accomplissement sans emprunt des travaux d'adduction des eaux du goëland; au lieu d'être une charge pour la commune, ils ont été pour elle un prétexte à des profits supérieurs à la dette puisque ces 38,000 francs lui ont servi de raison pour imposer la population d'un impôt additionnel de près de 80.000 francs, c'est à dire de plus du double de ce qu'il fallait pour payer cette fameuse dette.

Que l'on ne vienne donc pas nous abuser à ce point quand pour payer 38,000 francs on trouve illégalement le moyen d'en emprunter près de 80.000 francs; on est mal venu, quand on est de bonne foi, à venir prétendre que cette dette a été une charge communale, quand elle a eu pour mobile de donner le jour à une spéculation dont les contribuables ont fait les frais. Il fallait un peu plus de 6,000 francs d'annuité d'amortissement de l'emprunt, on l'a portée à 11,000 et pendant 7 ans.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la municipalité Mazier a eu une existence de dix-huit années, qu'elle a entrepris de grands travaux dont on est bien heureux aujourd'hui de profiter. Elle n'a pas plus fait d'emprunt qu'elle n'a mis d'impôts.

Qu'est-ce donc qu'une dette de 38,000 francs par rapport à une existence de dix-huit années d'administration ? A la suite de la dissolution de 1889, il y avait bien pour 25,000 francs de dettes, elles ont été payées sans emprunt et il en aurait été de même de celle de 33,000 francs si l'on avait su s'y prendre.

Qu'est-ce donc en somme que 38,000 francs de dettes à la suite de dix-huit années de fonctions, c'est à peine plus de 2,000 francs par an. Que ses successeurs, avant de lui jeter la pierre, fassent leur bilan et ils verront s'ils sont restés en dessous ou en dessus de ces proportions malgré la spéculation de leur emprunt soit près de 40,000 francs ; qu'ils se rendent compte de ce qu'ils ont fait pour améliorer la situation sociale de leur concitoyens.

C'est chose facile que de critiquer, l'être le plus incapable dans la pratique peut y avoir quelque habileté, il lui suffit souvent d'y mettre plus de mauvaise foi que d'intelligence ; ce défaut est bien commun chez ceux qui n'ont jamais su rien faire, ni rien produire, qui ne sauraient même pas par quel bout prendre un travail, qui sont très embarrassés pour eux-mêmes et le seraient encore d'avantage s'il s'agissait de diriger des travaux d'importance.

Nos critiques éminents sont allés jusqu'à reprocher un projet d'emprunt de 200,000 francs aussi vite abandonné que projeté. Ils ignorent sans doute à ce sujet qu'il eut suffi d'accéder à un pot de vin de 10,000 francs pour le faire aboutir dès la première heure. Au moins, ce projet d'emprunt avait-il pour but d'améliorer le service des eaux et de la voirie, dont on ne se plaindra jamais assez.

Mais au lieu de cela, parlons donc un peu de l'emprunt de 825,000 francs pour creuser le Barachois : a-t-on jamais su qui l'avait décidé, pourrait-on trouver trace de la décision d'une aussi grande bêtise ? A-t-on pu connaître davantage dans l'intérêt de qui on allait accabler une population d'un tel impôt ?

Ce n'est certes pas à un moment où les navires métropolitains avaient déjà cessé de venir à Saint-Pierre qu'il y avait utilisé à s'aventurer dans une grosse et inconséquente dépense.

Tout le monde sera d'accord pour convenir avec nous que le Barachois était assez grand et assez profond pour abriter convenablement les goëlettes locales dont les armateurs et les habitants allaient seuls faire les frais de cet emprunt.

On conviendra sans peine aussi, par un simple retour sur le passé, qu'à cette époque M. Légasse fit l'acquisition de l'habitation Folquet qu'il convoitait, et qu'il lui importait beaucoup de l'utiliser de manière à y transporter toute son opération de rade, de façon à ce que tout puisse se faire sous ses yeux et à la portée de sa direction.

C'est cette fantaisie d'installation tout moderne et tout personnelle qui nous a valu l'emprunt de 825,000 francs

trop grandiose pour nos faibles moyens et eu égard aux aléas.

A ceux qui s'avisaient de vouloir nous contredire, nous leur remettrons en mémoire, s'ils l'ont oublié, que ces fameux travaux de creusage ont été commencés sans plans, sans sondages, sans travaux préparatoires, et, chose inouïe, qu'ils ont été commencés néanmoins et malhonnêtement par le fond du port, à l'entour des cales et de l'habitation que M. Légasse venait d'acquérir.

Va-t-on oser dire que cette entreprise a profité à d'autres qu'à M. Légasse ? On pourrait même aller jusqu'à soutenir qu'elle a été plutôt nuisible à la navigation, parce qu'elle s'est faite sans la moindre surveillance compétente, qu'elle a créé des hauts fonds là où il y avait avant de la profondeur d'eau.

Cette entreprise a été jugée préjudiciable à un tel point que l'on a été obligé de résilier le contrat avant l'achèvement des travaux : quoi de plus catégorique quand les frais en étaient faits.

Voilà ce que nous a valu le génie entreprenant de M. Légasse. Et pourquoi ne reparlerions-nous pas de cet autre emprunt de 300,000 francs que nous avons fait avorter et que ce même M. Légasse avec Jullien, de comique mémoire, voulait faire appliquer à la construction d'une cathédrale pour son propre frère ? Ce n'est cependant pas une invention de notre part. M. Légasse s'était bien emparé de tous les pouvoirs pour arriver à faire réussir cet emprunt comme il avait fait de l'autre.

Qu'importe en effet à M. Légasse que la colonie s'en aille à la ruine et qu'elle s'endette, pourvu que lui continue à faire fortune sur ses ruines.

N'est-ce pas lui aussi qui a mis le marché au poing au fameux Angoulvant pour faire continuer, malgré l'inspection, le service postal à 100,000 frs. par an, après le naufrage si opportun du Pro-Patria ?

Ayez un peu plus de pudeur, vot'e maître vous en saurez gré, et ne venez pas nous parler de l'intérêt général du pays pour lequel vous n'avez jamais rien fait ; quand au contraire vous êtes de parti pris et par dépendance opposés à tout ce qui pourrait relever notre malheureux pays de sa ruine.

Non, l'égoïsme, sous une forme hypocrite d'altruisme incensé, étend sa trame partout, et ceux qui peuvent à l'aide d'expédients momentanés, se tirer d'affaire se moquent de l'intérêt général, du sort des malheureux, ils se font les très humbles serviteurs de celui qui a tout asservi à sa faïtaisie et à son intérêt de famille.

L'HOPITAL COLONIAL

Tout dernièrement, nous avons critiqué tout aussi bien la direction que l'administration de l'hôpital.

L'administrateur nominal de cet hôpital était, paraît-il, M. Feillet, homme très faible et facile à dominer, d'après interview du sieur Angoulvant.

A ce sujet, nous nous sommes laissé dire que Stanislas Arcuri, celui qui faisait marcher au pas toute l'administration de son Seigneur et Maître, aurait fait reproche à son collègue de ne pas avoir maintenu le successeur gouvernemental dans la même voie de partialité révoltante.

Pour ce faire, il faut être de sac et de corde, et tout le monde n'est pas de taille à s'y risquer, d'autre part à se laisser faire.

Pour en revenir à l'administrateur de l'hôpital, il paraît que M. Feillet est sur le point de rentrer en France et que M. Bousquet, chef du Service de l'Inscription maritime, convoitrait cette espèce de sinécure titrée et prébendée.

Au point de vue purement administratif, nous ne craignons pas de dire qu'il n'appartient pas à un assimilé militaire d'être l'administrateur d'un établissement malheureusement devenu civil : voilà pour le principe, en faisant remarquer que le chef du Service administratif est déjà contrôleur de l'hôpital par suite de la subvention faite par la Marine.

Quant à l'homme, quant au fonctionnaire lui-même, il s'est trop compromis par ses paroles, tout aussi bien par ses actes que par ses démarches, pour mériter d'être ainsi distingué à jouer le rôle de manitou en certaines circonstances délicates où on ne peut remettre en mèmes mains des missions aussi diverses.

En connaissance de cause, nous avons combattu la partialité du commissaire de l'inscription dont nous pourrions même faire un mémoire.

En débarquant à Saint-Pierre, M. Bousquet s'est sans doute figuré être à Madagascar, au milieu des Malgaches, en pays nouvellement conquis, où l'on traite les indigènes du haut de sa Grandeur, en faisant bien entendu des distinctions entre les campagnards et les illustres citadins, en se servant au besoin des premiers pour repousser les seconds. Tout cela ce n'est que du bluff, et cela n'a qu'un temps.

Que l'hôpital redeienne militaire si c'est sa destinée : mais que le militarisme, dont M. Bousquet peut être l'emblème, ne soit pas appelé à diriger une administration civile.

En toute sincérité, nous ne croyons pas que ce soit là une amélioration, ce serait plutôt une confusion d'attributions qu'une réforme.

LES 5,000 FRANCS

La Vigie qui se dit si préoccupée de la bonne administration de nos malheureuses finances, si prompte à criti-

quer les abus, comment se fait-il donc qu'elle n'ait pas soufflé mot du royal cadeau que le sieur Angoulvant a fait à même nos finances?

Voilà un fait qui est significatif: qui veut la fin, veut les moyens; quand on se dit si économie des deniers publics, on ne doit pas hésiter à en critiquer le gaspillage, quand bien même ce gaspillage aurait été l'œuvre d'amis: le devoir avant tout.

Mais non, tel n'est pas l'avis de nos aînés, le sieur Angoulvant a été le gouverneur le plus partial, le plus inique quand même, justement à cause de ces partialités qui ont fait de son administration, le règne de l'arbitraire et du bon plaisir.

Arriviste enragé, il n'a su distinguer que ceux qui lui ont fourni les moyens de se tirer d'affaire dans les différentes salétés dont son administration a été publiquement accusée à la Chambre.

Il est malheureusement le type le plus critiqué des fonctionnaires coloniaux: périssent les colonies plutôt que le bien-être et l'avancement de cette sorte de colonisateurs.

Le bien-être des colons et des colonisés est le dernier de leurs soucis; marche, comme je te pousse, telle devrait être leur devise, et leur plus grande préoccupation est que la catastrophe ou le cataclysme n'éclate qu'après leur départ, de manière à s'en laver les mains. Les embarras du successeur et des pauvres colons n'ont pas le don de les émouvoir, ils sont tout à leurs combinaisons opportunistes qu'ils présentent au ministère à l'aide de rapports ronflants. Voilà où excellait le sieur Angoulvant, il était très décoratif et aimait beaucoup parader, parlant beaucoup et longtemps pour ne rien dire de positif, étant de la plus insigne mauvaise foi dans son argumentation comme dans ses procédés administratifs.

Voilà l'administrateur que nos adversaires ont admiré même dans ses pires excès, parce qu'il les a servis à souhait dans les intérêts du Maître: quelle belle jambe, et quel honneur de s'être compromis, de s'être asservis même pour un Monsieur qui se dit; maintenant que le tour est joué, faut-il qu'ils soient naïfs de n'avoir pris au sérieux! Ainsi va le monde, et les fumistes ont souvent de la réussite là où les gens sérieux échoueraient: quelle comédie.

Hommage rétrospectif

On sait, ou on se rappelle que la Vigie, journal de M. Légasse qualifiait aussi et en son temps M. Maurice Caperon d'orang-outang et de vieux gorille.

C'est à ce défunt gouverneur, ainsi traité par elle, que la susdite Vigie vient de rendre hommage afin d'essayer de

mettre ses adversaires en mauvaise posture.

Tout le monde se souvient que M. Caperon, quoique fort intelligent, avec son horreur du progrès et de la civilisation, même pour sa personne, était un gouverneur débonnaire quelque peu solide.

Son activité ne s'exerçait que lorsqu'il quittait l'hôtel du gouvernement, alors à titre de conseiller du nouveau gouverneur, il se montrait d'autant plus tranchant qu'il n'avait aucune responsabilité à encourir de ce qu'il conseillait. Dans les mêmes conditions d'irresponsabilité, il était même, son expérience de vieux fonctionnaire aidant, un critique très mordant et très dépréciateur des actes d'administration des autres.

Adversaire déclaré de toute espèce de progrès ou d'amélioration, il vit cependant, sous son protectorat de 1898, se réaliser malgré lui et en quelques mois l'adduction des eaux du Goëland, l'éclairage public à l'électricité et la construction de la salle des fêtes, aujourd'hui église provisoire.

Ces différentes améliorations de la vie sociale furent décidées à la session de novembre 1897. Un projet avec plans et devis des travaux du Goëland lui fut présenté avec avis favorable par le directeur de l'intérieur M. Tournié. Ce projet d'adjudication fut rejeté par lui en conseil privé avec cette seule objection: le progrès coûte trop cher (était-ce bien là le fond de sa pensée?)

Inconséquent avec lui-même, il n'en ratifiait pas moins le crédit de 30.000 francs porté au budget pour travaux à faire aux conduites d'eau.

Grâce à la ratification de ce crédit, le 8 janvier 1898, le maire de Saint-Pierre passait contrat télégraphiquement avec l'usine de Pont-à-Mousson pour la fourniture de 1.200 mètres de gros tuyaux de 30, avec des délais de paiement.

Ce contrat accepté par le conseil municipal en entier, faisant fonctions de commission d'adjudication, était soumis d'urgence, avec avis favorable du directeur de l'intérieur, à l'approbation de M. Caperon, qui approuvait machinalement, sans avoir été capable de se renseigner sur ce que le plan d'élevation comportait une erreur de nivellement susceptible à elle seule d'interdire une entreprise aussi risquée.

A l'arrivée des tuyaux au mois d'avril, et de les voir déposés sur le quai La Roncière, M. Caperon fut le plus surpris de ses administrés et il fit demander à son directeur de l'intérieur à qui et à quoi étaient destinés ces gros tuyaux?

Et voilà comment l'adduction des eaux du Goëland fut entreprise à l'aide d'un moyen mixte: adjudication pour la fourniture du matériel et des matériaux, et la régie simple pour les travaux de terrassement et de pose: seul moyen de se soustraire à la spéculation.

Du 28 décembre 1897 au 19 février 1898, la salle des fêtes avait été construite et aménagée; elle fut inaugurée

par une soirée musicale ce même jour sous le nom de **salle des menus-plats** **saint-pierrais**.

A cette velléité de restauration centrale, M. Caperon, qui se souvenait encore qu'il fallait un régisseur et arrêté préfectoral d'ouverture, fit des objections et des remontrances à son directeur, d'avoir promis de présider la soirée d'inauguration.

Pour couper court à ces entraves administratives, le maire fut trouver le gouverneur et, sans rire, lui demanda s'il avait un calendrier de l'année, s'il savait à quelle époque on était? Un peu ahuri d'une telle question à brûle-pourpoint, l'intérimaire fut bien obligé de répondre qu'il n'y comprenait rien.

On lui fit donc observer que l'on était en plein carnaval, et qu'à pareille époque on avait bien le droit de faire de la réclame carnavalesque au profit des pauvres. — Ah! c'est vrai, vous avez toujours le dernier mot pour répondre à tout, et il se mit à rire de voir son objection vaincue.

Pour la lumière électrique, il avait la prétention de se faire illuminer à l'œil, d'avoir un gros globe sur la terrasse afin d'éclairer sa façade laissant ses dérières dans l'ombre. Le maire lui fit l'observation que la terrasse de l'hôtel du gouvernement ne faisait pas partie des rues de la ville, et qu'il appartenait au service local de se payer, à même sa bourse, tout le luxe à giorno qu'il désirait.

Voilà les agissements de ce gouverneur terrible dont la Vigie a voulu faire montrer comme d'un gêneur; certes il l'était quelquefois, mais ce n'était pas difficile, quand il avait pris position, de tourner ses velléités d'obstruction gubernatoire.

Pour sa punition d'avoir été systématiquement opposé aux travaux du Goëland, il fut décidé de faire une fête pour le jour de l'achèvement des travaux. Ce jour correspondait au dimanche 28 août, juste quatre mois jour pour jour après le commencement des travaux.

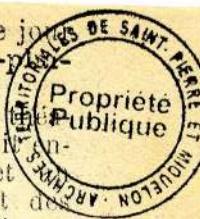
M. Caperon tint à honneur, avec son directeur M. André, de faire l'ascension du Goëland au son de la musique et d'y aller sans rancune de son petit discours pour faire amende honorable en public en louant ce qu'il avait critiqué.

Pour ceux qui auraient perdu de vue cette petite page humoristique, nous la reproduisons à leur intention :

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

En regardant les physionomies qui m'entourent, j'y remarque le contentement que nous inspire à tous le succès des travaux accomplis. Maintenant que le résultat est visible, palpable, intenable, il semble que l'affaire allait toute seule. Cependant, au début de l'entreprise, Dieu sait si les commentaires ont été leur train. Il y avait des médecins Tant-Mieux et des médecins Tant-Pis, et ceux ci, par leurs pronos-



ties de fâcheux augure, contristaient l'optimisme de ceux qui voyaient tout en rose. Aujourd'hui, le problème est résolu. L'eau coule, et elle coule avec une ampleur qui ne se démentira pas. Désormais, nous sommes assurés de ne plus mourir de soif, comme nous en avons été menacés en ces temps de sécheresse où nous avons touché le fond des puits. L'incendie, cette terreur bien naturelle dans une ville bâtie en bois comme la nôtre, aura contre lui un élément dont on ne craindra plus l'absence. Vos propriétés peuvent respirer à l'aise. Enfin, dernier détail qui a son importance, nous pouvons regarder d'un œil plus tranquille nos jardins potagers, florissant sous l'arrosage, puisqu'il y aura du superflu.

Ces résultats si utiles, si désirables, à qui faut-il les attribuer? A M. Paul Mazier, Maire de Saint-Pierre, qui contre vents et marées a soutenu que ses idées étaient justes, que ses calculs étaient vrais, et qui a démontré une fois de plus ce que peut l'opiniâtreté quand elle se double d'une foi robuste. Il a été secondé dans sa tâche quotidienne par le second adjoint chargé des travaux, M. Lepauloue, dont le zèle, l'activité, la surveillance ont été de tous les instants.

Quelqu'un qui ayant été à la peine doit être à l'honneur, c'est l'agent-voyer, le jeune Gravé, qui, par tous les temps, solide au poste, se multipliait au milieu des équipes d'ouvriers et s'identifiait de telle sorte avec le Goéland qu'on pourrait l'appeler la «Nymphe des eaux». N'ai-je pas oublié personne? Eh oui, j'aperçois Thélot qui est toujours partout. Lui aussi a coopérée au succès par le montage des tuyaux. Il a droit à une mention particulière. Que tous les collaborateurs qui ont apporté une pierre à l'édifice reçoivent mes félicitations! C'est une date mémorable que celle qui motive notre présence sur ces lieux, et j'éprouve une douce joie de la coïncidence qui a voulu que, Gouverneur intérimaire, je salue en ce jour l'inauguration d'un système d'eau dont les générations à venir nous sauront gré.

Tout a été vu... On redescend, et le second adjoint, M. Lepauloue, invite très gracieusement les autorités et ses collègues du Conseil municipal à entrer dans sa maison de campagne, qui est tout proche, où un lunch a été préparé à leur intention.

Sous une tonnelle rustique, et pendant que la Musique municipale, qui a rappliqué, épand ses flots d'harmonie, on célèbre, le verre en main, le *conjunto* du Goéland. C'est comme la répétition des noces de Cana: l'eau s'est changée en champagne, et personne ne s'en plaint... On devise là-dessus à perte de vue.

Cette fête locale a été remarquable par sa simplicité, son entrain et la

bonne confraternité qui n'a cessé de réigner entre tous les assistants.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

Chambre à coucher et salle à manger américaines. — Divers articles de ménage.

S'adresser à M. Ch. Richard

A VENDRE

1^o Divers articles d'exploitation tels que chalands, grand canot à rames, bascule à contrôle, pompe aspirante et foulante, etc.

2^o Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions, grande seine à capelan, etc.

3^o Divers objets mobiliers.

S'adresser à l'Habitation Beust

A LOUER

PLUSIEURS CABANES DE PÊCHE

à l'habitation Th. Clément

S'adresser à M. G. LAMUSSE

AVIS

Le monopole de représentation des Corderies de la Seine lui ayant été concédé, le soussigné a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Avançons, Bitord, Câbles acier et manille, Coco pour aussières, sabailles et bosses de doris, Funin pour rides, Etoupe filée, Fil de fer pour haubans et d'amarrage, Fil d'acier, Lignes de pêche, d'amarrage, Orains, Ralingue manille et goudronnée, Taraud.

E. BENATRE

AVIS

Nous achetons les timbres-poste de Saint-Pierre et Miquelon, en cours, ayant déjà servi, aux conditions suivantes :

Timbres de 0 fr.01 à raison de 0 fr.75 le cent				Timbres de 0 fr.25 à raison de 4 fr. le cent			
„	0 fr.02	„	1 fr.	„	0 fr.30	„	15 fr.
„	0 fr.04	„	2 fr.	„	0 fr.40	„	12 fr.50
„	0 fr.05	„	2 fr.	„	0 fr.50	„	20 fr.
„	0 fr.10	„	3 fr.	„	0 fr.75	„	30 fr.
„	0 fr.15	„	2 fr.50	„	1 fr.	„	30 fr.
„	0 fr.20	„	10 fr.	„			„

Paiement par retour du courrier.

Nous n'acceptons que des timbres propres et en bon état.

Adresser offres, envois et communications à

Messieurs Théodore CHAMPION & C^{ie}

18 Rue Drouot 18

Paris

